



**Concours culinaire RATIONAL**  
**« Cuisinons pour demain » - Edition 2023**  
Présidé par M. César Troisgros

## Règlement

### Article 1. Objet

#### Le concours

La société RATIONAL France organise la troisième édition de son concours culinaire, dont la finale aura lieu jeudi 19 octobre 2023 dans les locaux de RATIONAL France à Wittenheim (68).

Le parrain de ce concours est M. César Troisgros, du restaurant \*\*\* Le Bois sans Feuilles à Ouches (42).

Ce concours est ouvert aux élèves/étudiants d'écoles et lycées hôteliers. L'élève/étudiant présentera sa candidature en binôme avec un « mentor » de son choix : professeur, chef d'apprentissage ou cuisinier.

Pendant l'épreuve finale, l'élève/étudiant sera le « chef » et le mentor se limitera à un rôle de « commis ».

Les candidats concurrents devront proposer et présenter une recette originale, tout en justifiant le choix de leurs ingrédients, des techniques et des méthodes utilisées, ainsi que leur vision de la cuisine de demain.

#### Le thème

Le thème de l'édition 2023 sera :

« Les grands classiques de la gastronomie française réinterprétés de manière durable. »

#### La recette

L'assiette proposée devra être **inspiré d'un grand plat de terroir français** (cela pourra être le plat signature d'un chef renommé ou un classique régional) revisité et modernisé **dans une version contemporaine originale**, raffinée et gastronomique. L'assiette visera à mettre en avant la tradition et l'innovation et elle pourrait être proposée à la carte d'un restaurant.

Cette assiette devra permettre de mettre en avant **les valeurs du concours** : respect des saisons, des circuits courts, l'origine des produits, le gaspillage alimentaire, la qualité nutritionnelle, le végétal. Le candidat devra choisir un plat en lien avec sa région, son histoire et devra **exposer ses choix au jury**.

Les candidats utiliseront au moins une **méthode traditionnelle et une méthode moderne** et au moins **1 appareil RATIONAL** (iCombi Pro, iVario Pro, ou SelfCookingCenter®, VarioCookingCenter®)

La recette proposée pour le dossier de sélection sera également celle de la finale ; Monsieur César Troisgros ajoutera un ingrédient « surprise » pour cette finale.

## Article 2. Participants

La participation à ce concours est ouverte à l'ensemble des élèves et étudiants des écoles hôtelières de France sous contrat avec l'Etat. Il n'y a pas de limite d'âge, toutefois le candidat devra être scolarisé à la date de la finale : le jeudi 19 octobre 2023. Les élèves terminant leur scolarité en juin 2023 ne pourront être admis en tant que candidat.

Chaque établissement enseignant ne peut présenter qu'un seul candidat, qui pourra s'inscrire avec son binôme en renvoyant une demande d'inscription à l'adresse [marketingfrance@rational-online.com](mailto:marketingfrance@rational-online.com) .

Le dossier complet sera à rendre pour le 31 mars 2023 selon les modalités décrites dans l'article 5.

## Article 3. Acception du règlement

Les participants doivent prendre connaissance du principe et du règlement du concours. Tout envoi du bulletin d'inscription vaudra acceptation sans réserve du présent règlement.

## Article 4. Etapes du concours

### Inscription :

Les demandes d'inscription pourront être faites à partir du 5 septembre 2022 et jusqu'à la date limite de remise des dossiers, indiquée ci-dessous, par envoi d'un mail à : [marketingfrance@rational-online.com](mailto:marketingfrance@rational-online.com) ou par courrier postal à l'adresse :

RATIONAL France  
Concours Cuisinons pour demain  
4 Rue de la Charente  
68270 Wittenheim

**Les dossiers complets** des candidats devront être remis pour le **31 mars 2023 au plus tard**. Tout dossier incomplet ou reçu après cette date se verra refusé.

Ne sera considéré comme complet qu'un dossier contenant **l'ensemble des éléments** suivants :

- La fiche d'inscription complétée avec l'identité du candidat et de son binôme
- Une fiche technique de la recette (modèle disponible en annexe)
- Une vidéo courte présentant l'assiette, les méthodes utilisées et l'inspiration des candidats (recommandations techniques en annexe)
- Un dossier de plusieurs photos : deux photos prises pendant la réalisation du plat, une photo de la cuisson avec un appareil RATIONAL, une photo de l'assiette terminée
- Un courrier de recommandation de l'établissement scolaire,

## **Sélection :**

Les dossiers seront évalués par un chef RATIONAL et M. César Troisgros, sur la base de tous les éléments remis, sur l'originalité de la recette, la qualité de la fiche technique et la présentation des différents éléments.

A l'issue de cette épreuve sur dossier, le 30 avril 2023, une présélection de dix candidats sera faite. Entre le 30 avril et le 30 juin 2023, les candidats présélectionnés seront invités à passer un entretien sous forme de vidéo-conférence avec les chefs RATIONAL pour gagner des points complémentaires basés sur l'explication de leur recette et leur inspiration, ainsi que leurs choix d'ingrédients et de méthodes utilisés.

Cinq candidats au niveau national seront sélectionnés pour participer à la finale à Wittenheim (68) le 19 octobre 2023.

Les 5 finalistes seront prévenus de leur sélection entre fin juin et début juillet. Les noms des 5 finalistes seront officiellement communiqués le 4 septembre 2023.

## **Finale le 19 octobre 2023<sup>(1)</sup> dans les cuisines de RATIONAL à Wittenheim :**

Les candidats enverront à RATIONAL pour le **10 octobre 2023<sup>(1)</sup>** au plus tard une fiche technique détaillée pour la réalisation de leur plat, incluant leur besoin en denrées complémentaires (avec grammage ou volume) ainsi qu'en matériel et ustensiles. Ils apporteront leurs ingrédients régionaux.

Ils pourront apporter leurs propres ustensiles (par ex. mixeur) en le précisant sur la fiche technique jointe au dossier.

Les candidats déposeront leurs ingrédients et ustensiles le **18 octobre 2023<sup>(1)</sup>** en fin d'après-midi chez RATIONAL.

La phase finale du concours aura lieu dans les cuisines de RATIONAL à Wittenheim en Alsace, le **jeudi 19 octobre 2023**. Les candidats auront 1h pour préparer leur recette et dresser cinq assiettes pour le jury. Un four mixte iCombi Pro et un iVario RATIONAL seront mis à leur disposition. Monsieur César Troisgros ajoutera un ingrédient « surprise » le jour de la finale, celui-ci devra être intégré à la recette par les candidats.

RATIONAL mettra à disposition des assiettes rondes plates de 30 cm de diamètre ainsi que des assiettes creuses si besoin.

Le jury sera composé de M. César Troisgros, de deux autres chefs, ainsi que deux chefs de la maison RATIONAL.

Le jury évaluera l'assiette présentée au travers de son originalité et de la qualité de la présentation. Les finalistes s'attacheront lors de la présentation orale face au jury à justifier leurs choix, tant en matière d'ingrédients que de méthodes utilisées, à présenter leur inspiration, ainsi que ce qu'évoque pour eux la cuisine de demain.

En fin d'épreuve les candidats assureront le nettoyage de l'espace mis à leur disposition.

## **Article 5. Prix**

A l'issue de la finale, des prix seront remis à chacun des membres des binômes lauréats.

### 1<sup>er</sup> prix

Le candidat et son mentor recevront chacun la dotation suivante (d'une valeur de 1900€) :

- > 1 dîner et une nuit pour deux à l'hôtel restaurant « Le Bois sans Feuilles »
- > 1 stage de formation online à la permaculture édité par Permaculture Design
- > 1 livre « Vivre avec la terre » – Méthode de la ferme du Bec Hellouin
- > 1 mallette à couteaux de cuisine RATIONAL

En complément, l'établissement scolaire du candidat bénéficiera d'une dotation d'accessoires de cuisson RATIONAL d'une valeur de plus de 600€ (composée de trois plaques pâtisseries, trois grilles en acier inoxydable et trois plats en granit émaillé 40mm).

## 2<sup>ème</sup> prix

Le candidat et son mentor recevront chacun la dotation suivante (d'une valeur de 950€) :

- > 1 repas pour deux au restaurant « Le Bois sans Feuilles »
- > 1 livre « Vivre avec la terre » – Méthode de la ferme du Bec Hellouin
- > 1 mallette à couteaux de cuisine RATIONAL

En complément, l'établissement scolaire du candidat bénéficiera d'une dotation d'accessoires de cuisson RATIONAL d'une valeur de plus de 200€ (composée d'une plaque pâtissière, une grille en acier inoxydable et un plat en granit émaillé 40mm).

## Du 3<sup>ème</sup> au 5<sup>ème</sup> prix

Le candidat et son mentor recevront chacun 1 mallette à couteaux de cuisine RATIONAL (Valeur 500€).

Aucun des prix ne pourra être échangé ou remplacé. Il ne sera attribué qu'un prix par participant. Le transport et l'hébergement éventuel seront pris en charge par les lauréats.

### **Article 6. Frais**

Tous les frais liés à la sélection seront pris en charge par les candidats ou leur établissement.

Les frais d'acheminement (par train), d'hébergement et de repas à Wittenheim seront pris en charge par le comité d'organisation du concours.

### **Article 7. Responsabilité**

L'organisation se réserve le droit d'écourter, prolonger, modifier ou annuler le concours pour quelque raison que ce soit. Aucun dédommagement ne pourra en l'occurrence être demandé.

L'organisation décline toute responsabilité sur tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de restrictions sanitaires, de mauvais acheminement du courrier, de mauvais fonctionnement des transports et ou des voies de circulation.

Il est rigoureusement interdit de modifier ou de tenter de modifier le dispositif de concours proposé ou de contourner le règlement. Toute personne qui aurait tenté de tricher ou de troubler le bon déroulement du concours se verra exclue sans préavis.

Enfin, les candidats ne pourront en aucun cas contester les choix du jury ou exiger de quelque manière que ce soit une justification de la part des jurys sur leurs décisions.

### **Article 8. Communication**

La participation au concours organisé par RATIONAL implique que chaque participant :

- Autorise RATIONAL à utiliser les recettes de ses plats et à citer son nom et son établissement d'exercice à l'occasion d'annonces presse, d'éditions de documents de communication, ou de toute autre publication faisant référence au concours,
- Autorise RATIONAL et les médias à réaliser des photos et vidéos durant les épreuves pratiques du concours et à utiliser ces images pour toute publication à la suite du concours.
- Autorise RATIONAL à utiliser les photos et les recettes pour la réalisation d'un recueil de cuisine.

Ces autorisations ne donnent droit à aucune rémunération ou avantage. Elles sont limitées à cinq ans à partir du début du concours.

## **Article 9. Vie privée / Protection des données**

RATIONAL France s'engage à mettre en œuvre des mesures adéquates pour assurer la protection, la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel des candidats et à les traiter dans le respect des dispositions applicables et notamment du Règlement Européen n°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (« RGPD »).

RATIONAL France est responsable du traitement de données à caractère personnel mis en œuvre au moyen des données à caractère personnel des candidats collectées lors de l'inscription et de la participation au concours. L'ensemble des informations demandées au sein du formulaire d'inscription du concours sont obligatoires, et mentionnées comme telles. Le défaut de réponse par les candidats leur interdira toute participation au concours.

Les données collectées sont strictement nécessaires à la bonne réalisation du concours. Les données à caractère personnel des candidats collectées ne seront accessibles qu'aux salariés de RATIONAL France. Les données à caractère personnel des candidats seront conservées, sur le territoire de l'Union Européenne, pendant toute la durée du jeu concours et pendant une durée de trois ans après le terme du concours.

Conformément aux dispositions du RGPD, les candidats disposent donc d'un droit d'accès, d'opposition, modification ou suppression des informations les concernant. Ce droit peut être exercé sur simple demande écrite adressée à l'organisateur dont l'adresse figure dans l'article 1 de ce règlement.

Fait à Wittenheim (68) – Septembre 2022